



Arrêté fédéral

Projet

concernant les crédits d'engagement en faveur des programmes «SUPERB» et «Systèmes ERP D/ar» visant à moderniser les processus de soutien de l'administration fédérale et des systèmes SAP du DDPS destinés à la gestion des engagements

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹,

vu le message du Conseil fédéral du 13 décembre 2019²,

arrête:

Art. 1

¹ Les crédits d'engagement suivants sont approuvés pour les domaines des finances, du personnel, de la logistique, des achats et de l'immobilier:

- a. 320 millions de francs pour le programme «SUPERB», relevant de la responsabilité du Département fédéral des finances, qui vise à moderniser les processus de soutien de l'administration fédérale dans les domaines susmentionnés et l'assistance informatique de ces processus;
- b. 240 millions de francs pour le programme «Systèmes ERP D/ar», relevant de la responsabilité du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), qui vise à moderniser et à consolider les systèmes du DDPS destinés à la gestion des engagements dans les domaines susmentionnés.

² La répartition de chacun des deux crédits d'engagement en trois tranches chacun et l'utilisation de celles-ci est réglée en annexe.

¹ RS 101

² FF 2020 599

Art. 2

¹ Le crédit d'engagement pour le programme «SUPERB» est libéré de la manière suivante:

- a. la première tranche de 95 millions de francs, par le présent arrêté fédéral;
- b. la deuxième et la troisième tranche, respectivement de 175 et de 50 millions de francs, par le Conseil fédéral.

² Le crédit d'engagement pour le programme «Systèmes ERP D/ar» est libéré de la manière suivante:

- a. la première tranche de 75 millions de francs, par le présent arrêté fédéral;
- b. la deuxième et la troisième tranche, respectivement de 130 et de 35 millions de francs, par le Conseil fédéral.

³ Le Conseil fédéral peut procéder à des transferts entre les tranches libérées et au sein des deux crédits d'engagement, de même qu'entre ces crédits.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Annexe
(art. 1, al. 2)

Crédits d'engagement et tranches

1. Montant des tranches

Crédits d'engagement (en francs)	Total	1 ^{re} tranche	2 ^e tranche	3 ^e tranche
Programme «SUPERB»	320 000 000	95 000 000	175 000 000	50 000 000
Programme «Systèmes ERP D/ar»	240 000 000	75 000 000	130 000 000	35 000 000

2. Utilisation des tranches

	Programme «SUPERB»	Programme «Systèmes ERP D/ar»
1 ^{re} tranche	Bases et création du système	Consolidation et transformation du système SAP R/3 en S/4 HANA
2 ^e tranche	Changement de système et interfaces	Création du nouveau système SAP destiné à la gestion des engagements
3 ^e tranche	Démantèlement et optimisations	Automatisation de la logistique de l'armée et autres optimisations

